

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 2687**

### Intitulé

DUT : Diplôme universitaire de technologie Information-Communication option Journalisme

| AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION     | QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION  |
|--|---|
| Ministère chargé de l'enseignement supérieur | Le recteur de l'académie, chancelier des universités, le Président de l'université ou le Directeur de l'IUT |

### Niveau et/ou domaine d'activité

**III (Nomenclature de 1967)**

**5 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

321 Journalisme et communication

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le journaliste rend compte de l'actualité en étant capable de l'éclairer et de l'analyser. Il fait preuve d'autonomie, d'ouverture et d'esprit critique. Il possède ainsi les savoirs nécessaires à la compréhension et la mise en perspective de l'événement, ainsi que les outils et techniques pour le traitement de l'information en fonction des publics et des supports. Il met en œuvre tour à tour différents genres journalistiques, hiérarchisation de l'information, construction d'un angle, prise de vue photographique, traitement des images, pratiques rédactionnelles exigences spécifiques à chaque média, processus d'édition...

- **Compétences ou capacités communes à toutes les options de la spécialité InfoCom**

Maîtriser la langue française, tant rédaction qu'expression orale ; adapter un message au public.

Parler, écrire, lire en anglais et dans une autre langue vivante, se situer dans les cultures étrangères ; maîtriser le lexique professionnel ; trouver un stage, un emploi ou des études dans un pays étranger

Porter une attention particulière, développer et approfondir ses connaissances en SHS ; décrypter le monde contemporain ; mettre en œuvre une méthodologie de recherche par la réalisation d'un mémoire universitaire et professionnel de fin d'études.

Utiliser l'Internet, les logiciels de bureautique et de Pao, mettre en ligne de l'information. Identifier, produire, collecter, gérer les informations utiles ; utiliser les nouveaux outils numériques. Travailler en mode projet ; mettre en œuvre une méthodologie de conduite de projet.

- **Assimiler le contexte et le fonctionnement des entreprises de presse**

Exprimer les cadres économiques des entreprises de presse

Appréhender leur organisation sociale et productive

- **Contribution à l'élaboration de la ligne rédactionnelle**

Participer aux conférences de rédaction. Proposer des rubriques, des sujets

- **Choix des sujets**

Définir l'angle ; identifier les personnes ressources (témoins, experts)

Enrichir le sujet par la prise d'information

- **Recherche et collecte de l'information**

Effectuer suivi de l'actualité et veille informationnelle. Utiliser flux RSS et systèmes d'alertes. Recouper les informations, vérifier les sources. Construire et entretenir un carnet d'adresses

- **Réalisation d'une interview**

Prendre contact. Gérer sa prise de parole (présentation de soi, objectifs, questions, articulation)

Ecouter l'interviewé (observation permanente, relance, reformulation, synthèse)

Gérer l'interaction (identifier les mots clés, les imprécisions) ; gérer la prise de notes

- **Ecrire une dépêche, un article**

Appliquer les principes de construction. Refléter les points de vue de manière objective

Appréhender les connaissances du lecteur. S'appropriier les langages sectoriels

Synthétiser les informations principales. Trouver les formules justes, savoir citer

Utiliser comparaisons et métaphores. Couper ou allonger l'article sans le dénaturer

- **Illustrer/ photographier**

Cadrer une image ; réaliser un reportage photographique

Apporter une légende aux photographies. Produire avec l'infographie des illustrations diverses

- **Enregistrer/ filmer**

Repérer les lieux clés ; découper l'information visuelle en différents plans

Régler la caméra ; effectuer la prise de son ; apporter un commentaire sur images

- **Radio/ émission**

Maîtriser l'expression orale. Débattre et appréhender les cadres d'interactions dans le débat

- **Hiérarchisation et mise en forme de l'information**

Application d'une charte graphique. Contrôler la qualité des articles

Discerner les composantes du média (textes, titrailes, rapport texte/ image)

Appréhender le fonctionnement du chemin de fer, d'une rubrique, d'une séquence ou d'un journal

• **Mise en ligne l'information**

Utiliser les différents formats de fichiers. Identifier les éditeurs de page web. Créer une arborescence. Décliner une information sur différents médias

• **Evaluation de la production de l'information et de ses effets**

Être informé du droit des médias ; appliquer la déontologie

Interagir avec l'audience

**Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat**

La formation prépare les futurs journalistes à exercer dans tous les types de médias (presse, radio, TV, web), généralistes ou spécialisés, dans des rédactions importantes ou dans des équipes réduites.

La formation vise une insertion des futurs professionnels journalistes dans des collectifs de travail aux compétences très variées (projets éditoriaux dont la préparation puis la mise en forme implique un travail en commun avec, entre autres, les métiers de l'infographie et du développement informatique). Cette polyvalence des futurs professionnels garantit aussi leur adaptation aux multiples facettes du paysage médiatique et des emplois de journaliste : convergences de médias, mutations des pratiques journalistiques, développement croissant du numérique...

**Codes des fiches ROME les plus proches :**

E1106 : Journalisme et information média

**Modalités d'accès à cette certification**

**Descriptif des composants de la certification :**

La certification s'acquiert, pour l'acquisition par la formation, après évaluation concernant les unités d'enseignements suivantes :

UE11 Introduction en expression et langues, 6 ECTS

UE12 Initiation aux sciences humaines et sociales, 8 ECTS

UE13 Impulsion professionnelle, 6 ECTS

UE14 Instauration de méthodes et pratiques, 10 ECTS

UE21 Développement en expression et langues, 6 ECTS

UE22 Décryptage en sciences humaines et sociales, 8 ECTS

UE23 Découverte professionnelle, 6 ECTS

UE24 Déploiement des méthodes et pratiques, 10 ECTS

UE31 Progression en expression et langues, 6 ECTS

UE32 Préfiguration professionnelle, 7 ECTS

UE33 Prolongement des méthodes et pratiques, 11 ECTS

UE34 Modules complémentaires préliminaires, 6 ECTS

UE41 Conclusion en expression et langues, 4 ECTS

UE42 Concrétisation professionnelle, 17 ECTS

UE43 Consolidation des méthodes et pratiques, 5 ECTS

UE44 Modules complémentaires de continuation, 4 ECTS

**Dans le cas d'acquisition par la validation des acquis de l'expérience (VAE), l'évaluation se fait sur la base du référentiel d'activités et de compétences de la spécialité.**

**Validité des composants acquises : non prévue**

| CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION                      | OUINON | COMPOSITION DES JURYS  |
|--|--------|--|
| Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant | X      | Personnes ayant contribué aux enseignements (décret n° 84-1004 du 12 novembre 1984 sur les IUT ; arrêté du 3 août 2005) dont les professionnels et les enseignants-chercheurs. |
| En contrat d'apprentissage                                       | X      | Personnes ayant contribué aux enseignements (décret n° 84-1004 du 12 novembre 1984 sur les IUT ; arrêté du 3 août 2005) dont les professionnels et les enseignants-chercheurs. |
| Après un parcours de formation continue                          | X      | Personnes ayant contribué aux enseignements (décret n° 84-1004 du 12 novembre 1984 sur les IUT ; arrêté du 3 août 2005) dont les professionnels et les enseignants-chercheurs. |

|                                    |   |  |
|------------------------------------|---|--|
| En contrat de professionnalisation | X | Personnes ayant contribué aux enseignements (décret n° 84-1004 du 12 novembre 1984 sur les IUT ; arrêté du 3 août 2005) dont les professionnels et les enseignants-chercheurs. |
| Par candidature individuelle       | X | Non  |
| Par expérience dispositif VAE      | X | Enseignants-chercheurs et professionnels   |

|                                   | OUI | NON |
|-----------------------------------|-----|-----|
| Accessible en Nouvelle Calédonie  |     | X   |
| Accessible en Polynésie Française |     | X   |

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

#### Base légale

**Référence du décret général :**

**Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

Arrêté modifié du 26 juin 1967

**Référence du décret et/ou arrêté VAE :**

**Références autres :**

Décret modifié du 12 novembre 1984 relatif aux IUT

Arrêté du 3 août 2005 relatif au DUT

Arrêté du 19 juin 2013 relatif à l'organisation des études conduisant au DUT Information-communication

#### Pour plus d'informations

**Statistiques :**

**Autres sources d'information :**

**Lieu(x) de certification :**

**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**

**Historique de la certification :**